



Genève, le 30 mars 2022

Le Conseil d'Etat

1226-2022

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
3003 Berne

**Concerne : Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2022
Consultation fédérale relative aux projets de modification de l'ordonnance
sur la protection de l'air (OPair ; RS 814.318.142.1) et de l'ordonnance sur
la limitation et l'élimination des déchets (OLED; RS 814.600)**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a bien reçu votre courrier du 22 décembre 2021 relatif à l'objet cité en titre et vous remercie de lui offrir la possibilité de vous faire part de son avis sur ces projets de révision de l'OPair et le l'OLED.

Projet de révision de l'OPair

S'agissant de la révision de l'OPair, elle ne présente pas d'enjeu en matière de qualité de l'air pour le canton, les nouvelles exigences n'impactant aucune entreprise genevoise.

Nonobstant ce fait, notre Conseil approuve l'adaptation des exigences applicables aux installations de production de panneaux d'aggloméré (annexe 2, Ch.84), celles en vigueur ne reflétant plus l'état actuel de la technique. Il approuve également l'assujettissement des installations pour la fabrication de panneaux en fibres de bois aux exigences précitées, cette catégorie d'installations n'étant actuellement soumise à aucune exigence OPair.

Concernant l'autorisation d'utiliser du bois usagé dans des installations pour la fabrication de panneaux d'aggloméré et de panneaux en fibres de bois, notre Conseil se montre réservé. En effet, notre Conseil estime qu'il est préférable de ne pas s'aligner sur les pratiques des autres pays européens et de continuer de réserver la valorisation thermique de cette catégorie de bois usagé aux installations destinées à l'incinération des déchets (selon annexe 2, OPair).

Pour le surplus, selon votre demande, nous vous transmettons notre prise de position plus détaillée (commentaires techniques par article) à l'aide du questionnaire ci-joint.

Projet de révision de l'OLED

S'agissant du projet de révision de l'OLED, notre Conseil n'a pas de remarques à formuler.

En conclusion, notre Conseil accueille favorablement ces projets de modification des ordonnances OPair et OLED, avec la réserve mentionnée supra.

En vous remerciant pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Annexes : Formulaire de réponse à la consultation OPair
Formulaire de réponse à la consultation OLED

Copie à : Office fédéral de l'environnement (OFEV)
polg@bafu.admin.ch



Referenz/Aktenzeichen: BAFU-D-3C653401/1032

Luftreinhalte-Verordnung (LRV) / Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) / Ordinanza contro l'inquinamento atmosferico (OIAt)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

1 Absender / Expéditeur / Mittente

Organisation / Organisation / Organizzazione	Canton de Genève (GE)
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	DT-OCEV-SABRA
Adresse / Adresse / Indirizzo	Avenue de Sainte-Clotilde 23 – 1205 Genève
Name / Nom / Nome	Clerc Rania
Datum / Date / Data	Mars 2022

2 Luftreinhalte-Verordnung LRV / Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) / Ordinanza contro l'inquinamento atmosferico (OIAT)

2.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

La révision de l'OPair porte essentiellement sur l'adaptation des valeurs limites existantes à l'état de la technique pour les installations destinées à la fabrication de panneaux d'aggloméré et de panneaux en fibres de bois.

Bien qu'une seule entreprise (lucernoise) soit concernée en Suisse par cette révision, Genève approuve l'adaptation des exigences précitées, l'abaissement des valeurs limites d'émissions contribuant à réduire la pollution induite par les installations concernées. En revanche, l'usage des effluents gazeux provenant de la combustion du bois usagé n'est pas approuvé par le canton de Genève.

Le canton de Genève (GE) suit les conclusions de l'OFEV et approuve les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur la protection de l'air, à l'exception de la combustion du bois usagé dans des installations autres que celles destinées à l'incinération des déchets (annexe 2, ch.71 ou 72 OPair).

Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden (LRV)?

Êtes-vous d'accord avec le projet (OPair) ?

Siete d'accordo con l'avamprogetto (OIAT)?

Zustimmung / Approuvé / Approvazione

Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione

Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione

Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione

2.2 Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / Remarques sur les articles et annexes / Osservazioni sugli articoli e gli allegati

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Anhang 2 LRV / Annexe 2 OPair / Allegato 2 OIAT			
Ziff. / Chiff. / N. 841	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Les installations de production de panneaux en fibres de bois ne sont pas encore mentionnées dans l'OPair
Ziff. / Chiff. / N. 842	<input type="checkbox"/> Ja / oui / si <input checked="" type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Dans une position de principe, le canton de Genève n'approuve pas la teneur de cet article, sachant que les effluents gazeux émanant de la combustion de bois usagé ne sont en aucun cas contrôlés au regard des valeurs limites de l'OPair. Nous favorisons l'élimination de celui-ci dans les centrales thermiques d'élimination des déchets pour des raisons de surveillance des émissions en continu.
Ziff. / Chiff. / N. 843	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Selon les conclusions du document sur les meilleurs techniques disponibles (MTD), un apport d'oxygène de 18% dans les installations de production de panneaux de particules est considéré comme l'état de la technique. Pour le séchage des fibres, on renonce à juste titre à l'introduction d'un apport d'oxygène en raison de la conduite du processus. L'annexe 1, chiffre 23 de l'OPair doit cependant être prise en compte dans l'exécution.
Ziff. / Chiff. / N. 844	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Les valeurs limites tiennent compte de l'utilisation de systèmes de dépoussiérage conformes à l'état de la technique
Ziff. / Chiff. / N. 845	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	L'introduction d'une valeur limite de concentration liée à l'oxygène pour le carbone total dans les installations de fabrication

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Anhang 2 LRV / Annexe 2 OPair / Allegato 2 OIAT			
Ziff. / Chiff. / N. 846	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	<p>de panneaux de particules correspond à la législation dans le contexte européen. Les valeurs limites tiennent compte de l'utilisation d'installations d'épuration de l'air et de la conduite du processus conformément à l'état de la technique.</p> <p>La suppression de l'exception actuelle à la limitation des émissions de formaldéhyde selon l'annexe 2, chiffre 843, alinéa 1, OPair est nécessaire en raison de son effet cancérigène. Une valeur limite d'émission de 10 mg/m³ correspond à l'état actuel de la technique.</p>
Ziff. / Chiff. / N. 847	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	<p>Les valeurs limites d'émission prévues tiennent compte, d'une part, de l'utilisation d'installations de dénitrification (SNCR) correspondant à l'état de la technique et, d'autre part, de la configuration différente des processus (par ex. températures de séchage nécessaires, différents apports d'oxygène) lors du séchage direct des copeaux et des fibres.</p>
Ziff. / Chiff. / N. 848	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	<p>En raison des charges d'émissions considérables provenant des installations de production de panneaux de particules et de fibres, une mesure continue des émissions est nécessaire.</p>



Referenz/Aktenzeichen: BAFU-D-3C653401/1033

Verordnung über die Vermeidung und die Entsorgung von Abfällen (Abfallverordnung, VVEA) / Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED) / Ordinanza sulla prevenzione e lo smaltimento die rifiuti (ordinanza sui rifiuti, OPSR)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. /
Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. /
Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

1 Absender / Expéditeur / Mittente

Organisation / Organisation / Organizzazione	Canton de Genève (GE)
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	DT-OCEV-GESDEC
Adresse / Adresse / Indirizzo	Quai du Rhône 12 – 1205 Genève
Name / Nom / Nome	Raeis Matthieu
Datum / Date / Data	Mars 2022

2 Abfallverordnung (VVEA) / Ordonnance sur les déchets (OLED) / Ordinanza sui rifiuti (OPSR)

2.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Le canton de Genève n'a pas de remarques à formuler sur le projet de modification de l'OLED.

Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden (VVEA)?

Êtes-vous d'accord avec le projet (OLED) ?

Siete d'accordo con l'avamprogetto (OPSR)?

Zustimmung / Approuvé / Approvazione

Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione

Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione

Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione

2.2 Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / Remarques sur les articles et annexes / Osservazioni sugli articoli e gli allegati

Artikel / Article / Articolo	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
VVEA / OLED / OPSR			
Art. 14a	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / parziale / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Anhang 7 VVEA / Annexe 7 OLED / Allegato 7 OPSR			
Ziff. / Chiff. / N. 1	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / parziale / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Ziff. / Chiff. / N. 2	<input checked="" type="checkbox"/> Ja / oui / si <input type="checkbox"/> Nein / non / no <input type="checkbox"/> Teilweise / parziale / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.